Le conciliateur de justice

S’inscrivant dans la tradition des « juges de paix », le conciliateur de justice a pour mission de faciliter le règlement des conflits en matière civile et régler, à l’amiable, des différends tels que : des problèmes de voisinage, des problèmes entre propriétaires et locataires, des impayés ou encore des malfaçons de travaux...

Des permanences ont lieu chaque mois en mairie de Beaufort-en-Anjou
Uniquement sur rendez-vous au 02 41 79 74 60.
**Pas de permanence au mois d’août.*